

UN LIBRARY

NOV 15 1976



NATIONS UNIES UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE

A/C.4/31/L.21  
12 novembre 1976  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session  
QUATRIEME COMMISSION  
Point 25 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE  
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

QUESTION DE TIMOR

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié  
sous la cote A/C.4/31/L.15

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à  
l'article 153 du règlement intérieur

1. Aux termes du paragraphe 8 du projet de résolution publié sous la cote A/C.4/31/L.15, l'Assemblée générale déciderait d'envoyer dès que possible une mission de visite dans le territoire aux fins de l'application complète et rapide de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

2. En supposant que la mission se composerait de cinq représentants et de quatre fonctionnaires du Secrétariat et durerait environ 16 jours, les dépenses correspondantes au titre des frais de voyage, de l'indemnité de subsistance et des frais accessoires seraient de 34 000 dollars.

-----